

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 26 octobre 2020

Etaient présents : MM. Nef, Agras, Carpentier, Cominotti, Bourdieu, De Prada, Espiet, Grux, Knepper et Mmes Lapeyrière, Maurens et Pérès

Procurations : Mme Kauffmann (M. De Prada) et Mme Mascarenc (Mme Pérès)

Absents : Mme Petit

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 28/09/2020

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si des observations sont à formuler concernant le compte-rendu de la réunion du 28 septembre 2020 : sans objet ; approbation unanime.

2 – ADRESSAGE : VALIDATION DES PROPOSITIONS DE DENOMINATION DES VOIES

Pierre Agras présente le dossier sur l'adressage. L'adressage correspond à l'identification des voies de la commune afin de les nommer et à l'identification des immeubles pour leur attribuer un numéro de voirie. Cette opération a été menée il y a de nombreuses années au niveau de l'agglomération. Dès à présent il est utile voire nécessaire de la réaliser hors agglomération, soit en zone rurale. La première étape consiste à recenser les voies puis à les nommer. 32 ont été répertoriées et nommées. Validation de ces propositions.

3 – TRAVAUX DU CASINO

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la SECCV a déposé une demande de permis de construire pour le réaménagement du Casino. L'entrée s'effectuera rue du Parc par le biais d'une passerelle installée dans le Parc Lannelongue. Ce dernier étant la propriété de la commune, une autorisation temporaire d'occupation du domaine privé de celle-ci doit être jointe au dossier de permis de construire. Accord unanime.

4 – LOCATION DU MATERIEL COMMUNAL ET DE LA SALLE DES FÊTES DE LA MAIRIE

Erick Carpentier informe l'assemblée qu'il est possible d'utiliser le matériel communal et de louer la salle des fêtes de la mairie. A plusieurs reprises le conseil municipal a délibéré sur le sujet et il semble utile d'actualiser ces modalités.

chapiteaux : un prêt gratuit pour les associations castéroises et mise à disposition de deux employés communaux pour le montage et le démontage ;

tables et chaises : un prêt gratuit pour les particuliers qui récupèrent la remorque pleine de matériel à la mairie, une location de 50 € si les agents des services techniques amènent le matériel chez les particuliers de la commune et une location de 100 € chez les particuliers hors commune ;

salle des fêtes de la mairie : particuliers de la commune : 100 € la journée et 50 € par journée supplémentaire et personnes extérieures à la commune : 150 € la journée et 50 € par journée supplémentaire ;

5 – PCS (PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE) : MISE A JOUR SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES

Jean-François Knepper rappelle à l'assemblée l'existence d'un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) utile pour gérer une crise sanitaire, climatique,...

Il est nécessaire de le mettre à jour régulièrement, tant au niveau de la partie générale (définition des risques) qu'au niveau de la partie confidentielle (liste des personnes fragiles, élus, employés communaux, correspondants de secteur,...).

Jean-François Knepper, Pierre Agras, Jean-François Zumalacarregui et les nouveaux élus du conseil municipal vont travailler sur cette mise à jour. Une première réunion est fixée au lundi 16 novembre 2020 à 20 h à la mairie.

6 – QUESTIONS DIVERSES

- Catastrophe naturelle : un arrêté du 14 septembre 2020 publié au Journal Officiel le 24/10/2020 reconnaît la commune sinistrée pour l'orage (inondations et coulées de boues) du 12 août 2020. Les personnes concernées disposent de 10 jours à compter de la publication au JO pour contacter leur assurance ;
- Acquisitions parcelles Renvoizé et Perna : reformulation des 2 délibérations prises le 28/09/2020 ;
- PLUi : Monsieur le Maire donne lecture du courriel de l'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne reçu le 21 octobre 2020 invitant les communes du territoire à se positionner sur le transfert de la compétence PLU à l'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne, avant le 31/12/2020 : il est nécessaire d'obtenir davantage de précisions (coût pour la commune, représentation de la commune, discussions durant l'élaboration, modifications pour des besoins spontanés) avant de se positionner ;
- Ascenseur à la mairie : l'état accorde une subvention de 22 948 € à la commune au titre de la DSIL pour la relance économique ;
- Pavillon bleu : la gestion de la base de loisirs étant déléguée alors c'est au délégataire de décider du maintien de ce label (dossier à présenter et à financer).
- Budget participatif : Jean-François Knepper présente la liste des 9 premiers projets reçus.

Ainsi délibéré le 26 octobre 2020

